Hénin-Beaumont
Mairie d'Hénin-Beaumont
1 Place Jean Jaurès
BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Service des Sports
Affaire suivie par :
Pierre COLIN
Tél. : 03 21 08 60 40
pierre.colin@mairie-heninbeaumont.fr

Hénin-Beaumont, le 26 MAI 2025

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La commune d'Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir une activité de restauration, à l'occasion de la Fête du Sport qui se déroulera le dimanche 31 août 2025 de 10 h à 17 h, à l'Espace François Mitterrand.

A cette occasion, la commune d'Hénin Beaumont souhaite mettre à l'honneur les commerçants en leur proposant de tenir 1 stand dans l'Espace François Mitterrand. S'agissant de la 1ère édition de la zone de restauration, la redevance d'occupation du domaine public sera de 21€.

Pour se faire, les commerces de bouche/restauration, recherchés sont les suivants :

- **1 commerçant pouvant proposer sandwiches, frites, burgers, hot-dogs…) et boissons non alcoolisées.**

Chaque commerçant doit être capable d'assurer le stockage et la réfrigération sur place de ses produits.

En considération de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains, la commune d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature pour ces emplacements. L'organisateur s'engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

- **50% sur la qualité des produits proposés ;**
- **30% sur l'attrait visuel et le respect de la thématique « Fête du Sport » ;**
- **20 % pour la capacité à proposer les produits à un prix attractif ;**

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives illustrant les outils de vente de vos participants.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet, soit d'une autorisation, soit d'un courrier de refus le cas échéant.

Le dossier complet est à retourner avant le lundi 11 août 2025 à 12 h 00, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT

Ou par mail à : pierre.colin@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Steeve BRIOIS

MAIRIE D'HÉNIN-BEAUMONT
62110 HÉNIN-BEAUMONT

Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais